

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Réunion de bureau du 29 octobre 2018

Compte-rendu

Présents :

Membres bureau CLI

Claude BOISSAY - André COPIN - Alain FOURCAULT - Gilles
LEPELTIER - Gérard MAHAUD - Michel TINDILLERE

Secrétaire

Maud MICHEL

Absents / excusés :

/

1. Avis de la CLI sur le projet de PPI

Gilles LEPELTIER fait part de son sentiment d'un manque de volonté de la part des services de la préfecture, qui n'ont pas souhaité travailler avec les communes pour ce projet de PPI. Il estime que la préfecture aurait dû convier les communes à une réunion pour travailler ensemble sur ce document.

Sa critique principale sur le projet concerne la disparition du PCO (poste de commandement opérationnel), qui n'est « pas nécessairement » mis en place en cas d'accident nucléaire. Or si le PCO disparaît, les communes n'ont plus de lien avec la préfecture pour gérer la crise.

Il fait également remarquer que le document ne précise pas comment les maires seront contactés en cas d'accident : si les maires sont prévenus par les sirènes en même temps que la population, tout le monde se mettra à l'abri et la commune ne pourra plus gérer son PCC (poste de commandement communal).

Alain FOURCAULT indique que le nouveau PPI est très proche de l'ancien PPI 10 km. Il considère également qu'il aurait fallu que les communes soient invitées à participer à l'élaboration du PPI. Il fait remarquer que pour l'exercice de 2012, la CLI avait été davantage associée. Il note qu'il y a moins de coopération entre la CLI et la préfecture qu'auparavant.

Gérard MAHAUD considère que la consultation de la CLI ne doit pas se faire par écrit uniquement : il souhaite que la préfecture vienne présenter son projet devant les membres de la CLI.

Il semble néanmoins difficile de prévoir une réunion de l'ensemble de la CLI avant l'approbation du PPI, prévue pour la fin de l'année 2018.

Cette proposition est approuvée par le bureau. Il est donc convenu :

- d'envoyer les observations de la CLI par écrit à la préfecture, à partir du document de compilation des remarques élaboré par Gérard MAHAUD, avec une lettre d'envoi à l'appui reprenant les propositions de Gérard MAHAUD,
- de demander à la préfecture une réunion de présentation du PPI avant la fin de l'année avec les membres du bureau et EDF,
- de demander à la préfecture de présenter le nouveau PPI à l'ensemble de la CLI lors de la première réunion plénière de 2019.

En revanche, l'idée de faire une présentation du PPI lors d'une réunion publique est abandonnée.

André COPIN fait remarquer que les observations de Gérard MAHAUD concernant la sûreté devraient être faites dans le cadre de la concertation, notamment grâce à la plate-forme dédiée sur <https://concertation.suretenucleaire.fr/>.

Les remarques générales qui sont faites sont les suivantes :

- Il n'est pas nécessaire de décrire les types d'accidents (ex : page 11), car ces éléments n'ont pas lieu d'être dans un PPI.
- Le document manque de précision dans la rédaction : certaines phrases peuvent être inutilement anxiogènes, voire mal interprétées par les lecteurs.
- Il manque la fiche acteurs concernant la CLI : elle est mentionnée dans la liste des fiches acteurs, mais la fiche n'apparaît pas dans le document. D'une manière générale, le projet de PPI place la CLI en position de spectateur plutôt que d'acteur : il est important de ne pas l'oublier et de définir clairement le rôle qu'elle a à jouer.
- Il est important d'être pédagogique dans la rédaction du document car les personnels des mairies, qui sont amenés à utiliser ce document, ne sont pas spécialistes du nucléaire. Il est donc important qu'ils comprennent tout ce qui est écrit dans le document.
- Il est notamment demandé de faire attention aux acronymes : pour une meilleure compréhension, le lexique pourrait être placé en début du document, et les sigles devraient être écrits en toutes lettres en tête des fiches action.
- Le PCO est important, il devrait être gréé systématiquement et pas trop loin du lieu de l'accident pour garder l'idée de proximité (donc pas à côté d'Orléans) : il devrait être mis en place aux environs de 10 km au démarrage de la crise, quitte à le déplacer si besoin en fonction de l'évolution de la situation.

Maud MICHEL retravaille le document de compilation des remarques de Gérard MAHAUD et transforme la première page en une lettre à l'intention du préfet à faire signer par le Président de la CLI.

2. Elargissement des membres de la CLI au rayon 20km

Maud MICHEL a fait 2 propositions de répartition des élus en fonction du nombre de communes et du nombre d'habitants des Communautés de Communes :

- l'une aboutissant à 19 membres élus (soit 52 membres à voix délibérative au total)
- l'autre aboutissant à 28 membres élus (soit 61 membres à voix délibérative au total)

Gérard MAHAUD a fait une 3^e proposition, qui consiste à conserver les 21 membres élus actuels représentant les communes et à ajouter des représentants issus des Communautés de Communes pour les communes situés dans le périmètre entre 10 et 20 km. Cette proposition permet de ne pas retirer le mandat des 21 élus déjà membres de la CLI.

La proposition est d'ajouter 7 membres (en fonction du nombre d'habitants de chaque Communauté de Communes), soit un total de 61 membres.

Cette 3^e proposition est validée par le bureau.

Il conviendra alors d'envoyer un courrier aux Communautés de Communes concernées pour leur demander de désigner le nombre de membres correspondant (titulaire et suppléant) pour les communes du périmètre 10 à 20 km.

Le bureau reste le même, mais il convient de trouver un nouveau représentant des syndicats. Maud MICHEL préparera un projet de courrier à envoyer à l'ensemble des organisations syndicales représentées au sein de la CLI pour leur demander si elles souhaitent faire partie du bureau.

3. Points divers

✓ *Retour sur la réunion publique du 12 octobre :*

Gérard MAHAUD se dit gêné par le fait que certaines questions aient été écartées lors de la réunion (questions concernant les chutes d'avion ou le tritium notamment). Il craint que cette absence de réponse soit mal perçue par les personnes venues s'informer, et que cela les amène à penser qu'on leur cache des choses. Il considère au contraire que la CLI devrait jouer la transparence totale.

André COPIN indique qu'il a trouvé très riches les travaux en groupes, et que le fait de mélanger des personnes d'horizons différents, dont des personnels EDF, a rendu possible un dialogue et des échanges constructifs. Ce point sera souligné lors de la conférence des CLI du 7 novembre, au moment du retour de la CLI de Dampierre sur la concertation.

✓ *Date des prochaines réunions :*

- Prochaine réunion de bureau : 12, 13 ou 14 décembre matin. Maud MICHEL enverra un Doodle pour proposer ces dates à l'ensemble du bureau (y compris EDF).
- - Réunion du bureau (+ EDF) avec la préfecture : proposer des dates entre le 28 novembre et le 14 décembre (la réunion se tiendrait à Bonnée).
- 1^{ère} réunion plénière de 2019 : le 8 février 2019 matin (à Orléans)
- Réunion de bureau : dans la semaine du 13 au 17 mai 2019
- 2^{ème} réunion plénière : mardi 4 juin 2019 (à Dampierre). La réunion serait une réunion plénière « classique » et non une réunion publique. Elle aurait donc lieu en journée : il faudra vérifier que cette date convient à EDF en journée
- Réunion de bureau : dans la semaine du 1^{er} au 5 juillet 2019
- 3^{ème} réunion plénière : réunion publique à faire à Dampierre en soirée. Il est proposé de retenir la semaine du 7 au 11 octobre : date à valider avec EDF

✓ *Concertation publique – dates des réunions des autres CLI :*

La CLI de Saint-Laurent organise sa réunion publique dédiée à la concertation sur les 4^e réexamens périodiques le jeudi 13 décembre à 18h (lieu à définir). Etant donné que Michel EIMER était présent à la réunion publique de la CLI de Dampierre, il conviendrait que la CLI de Dampierre soit représentée lors de cette réunion. Claude BOISSAY essaiera d'y participer.

La réunion publique de la CLI de Chinon aura lieu le 5 février 2019.